



ARCELORMITTAL

# 3<sup>-ème</sup> réunion de Négociation Sur le nouveau régime de travail M3 à la Logistique

Le 21/03/2025

Le 19 mars, s'est tenue la 3<sup>ème</sup> réunion de Négociation sur le passage en régime M3.

En préambule la direction s'adresse à la Cfdt pour avoir un retour de notre enquête sur le choix des salariés : « Préfèrent-ils récupérer les 100 h ou être payé »

A cette question la Cfdt a répondu très clairement les salariés préfèrent être payé, la direction confirme également que c'est le retour qu'elle en avait.

On pensait donc tomber d'accord, mais, ce ne sera ni l'un ni l'autre !! **Tout ça pour ça.**

### Concrètement quel sont les avancés du jour ?

La direction propose de donner un minimum de 50€ via un changement de cotation ou la prise d'un échelon pour ceux dont l'emploi n'évoluerait pas.

La Cfdt note à travers cette proposition l'effort de la direction pour intéresser les salariés mais constate qu'elle dévoie le fonctionnement de la classification « nouvelle convention collective ». De plus tous cela n'est pour l'instant qu'au conditionnel car la commission avec le cabinet LHH doivent valider les nouvelles fiches emplois. La réponse doit être donnée la semaine prochaine.

Numéro et libellé de la fiche descriptive Emploi de rattachement	Groupe et Classe Emploi
Exploit.] 3.5 Manager de Proximité Logistique	E9
Exploit.] 3.6 Leader Technique Logistique	D8
Exploit.] 3.29 Superviseur de zone d'expédition	D7
Exploit.] 3.16 Opérateur en auto-contrôle Bobines	C6
Exploit.] 3.16 Opérateur en auto-contrôle Bobines	C6
Exploit.] 3.41 Opérateur de chargement	B4
Exploit.] 3.41 Opérateur de chargement	B4
Exploit.] 3.41 Opérateur de chargement	B4

**« Quand la direction veut, la direction peut. »**

**Gardons cela en tête quand elle nous expliquera qu'il est difficile pour elle de re-coter d'autres emplois dans l'usine.**

Une 4<sup>ème</sup> réunion doit se tenir pour nous présenter le projet d'accord final et confirmer que la commission SteelClass a bien accepté la nouvelle cotation. En attendant voici un récapitulatif de la situation depuis la 1<sup>ère</sup> réunion de Négociation.

- Coefficient d'adaptation de poste maintenu 1,248%
- Augmentation de 50€ minimum au travers d'un changement de cotation ou d'échelon
- 500€ de prime
- Pour les chefs d'équipes maintien de la CS à 7%
- Mise en place de la nouvelle organisation en septembre 2025
- En cas de « remontée en charge », un appel aux agents compétents serait privilégié.

Pour la Cfdt le dimensionnement des équipes à 8 reste une inquiétude. La direction n'a pas su convaincre faute de nous présenter le taux de recouvrement qui doit garantir une organisation stable à long terme. A ce jour, la direction laisse entendre qu'elle aurait déjà ses 24 volontaires.

**N'hésitez pas à contacter vos représentants Cfdt au 04-42-47-29-81**